

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 03 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick Pagès, Maire.

Adjointes présents : Mme Pauline JOURNET, Mrs Fabrice BARRAUD Jean-Yves BOUILLOT et Hervé SOUFFLOT.

Conseillers présents : Mme Josiane CORNELOUP
Mrs Daniel CHAMBOSSE et Robert PERRIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mr Grégory MAROT qui a donné procuration à Mr Robert PERRIER.
Mr Jérôme ALEVEQUE qui a donné procuration à Mr Hervé SOUFFLOT.
Mme Laure VILOTTE qui a donné procuration à Mr Fabrice BARRAUD.
Mme Anne Marie DARGAUD qui a donné procuration à Mr Jean Yves BOUILLOT.

Membres absents : Mr Pierre Yves LAUTISSIER.

Secrétaire de séance : Mme Pauline JOURNET.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter des délibérations :

- Délibération pour encaisser un chèque
- Délibération pour renouveler des contrats de travail
- Délibération pour des dossiers de demandes de subventions au titre du dispositif d'aide à la rénovation des façades
- Délibération pour la signature d'une convention avec la SAUR

Le compte rendu de la séance des 9 Décembre 2025 et 19 Février 2026 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

1. Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique du budget général de l'année 2025 de la commune de Saint Bonnet de Joux;

Considérant que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la commune de Saint Bonnet de Joux a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2026;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant que, dans ce cadre Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Robert Perrier.

a) Budget Général :

Madame Pauline JOURNET, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal le compte financier unique du budget communal qui s'établit comme suit:

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes 2025	300 786.26 €	809 875.78 €	1 110 662.04 €
Dépenses 2025	329 893.42 €	691 715.38 €	1 021 608.80 €
Résultat de l'exercice 2025	-29 107.16 €	118 160.40 €	89 053.24 €
Résultats antérieurs reportés	-59 102.49 €	11 330.08 €	-47 772.41 €
Restes à réaliser	-14 399 €	0	14 399 €
Résultat cumulé	-102 608.65 €	129 490.48 €	26 881.83 €

b) Maison Médicale :

Madame Pauline JOURNET, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal le compte financier unique du budget maison médicale qui s'établit comme suit:

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes 2025	16 368.58 €	27 614.52 €	43 983.10 €
Dépenses 2025	10 108.74 €	24 498.48 €	34 607.22 €
Résultat de l'exercice 2025	6 259.84 €	3 116.04 €	9 375.88 €
Résultats antérieurs reportés	-16 368.58 €	16 883.15 €	514.57 €
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat cumulé	-10 108.74 €	19 999.19 €	9 890.45 €

c) Petite Unité de Vie :

Madame Pauline JOURNET, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal le compte financier unique du budget petite unité de vie qui s'établit comme suit:

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes 2025	49 164.70 €	80 029.53 €	129 194.23 €
Dépenses 2025	88 106.76 €	34 909.69 €	123 016.45 €
Résultat de l'exercice 2025	-38 942.06 €	45 119.84 €	6 177.78 €

Résultats antérieurs reportés	2 456.95 €	70 182.51 €	72 639.46 €
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat cumulé	-36 485.11 €	115 302.35 €	78 817.24 €

d) Assainissement :

Madame Pauline JOURNET, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal le compte financier unique du budget assainissement qui s'établit comme suit:

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes 2025	27 674.90 €	57 657 €	85 331.90 €
Dépenses 2025	55 875.05 €	35 568.60 €	91 443.65 €
Résultat de l'exercice 2025	-28 200.15 €	22 088.40 €	-6 111.75 €
Résultats antérieurs reportés	2 020.52 €	92 061.14 €	94 081.66 €
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat cumulé	-26 179.63 €	114 149.54 €	87 969.91 €

e) Abattoir :

Madame Pauline JOURNET, Adjointe au Maire, présente au conseil municipal le compte financier unique du budget abattoir qui s'établit comme suit:

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes 2025	708 €	2 259.79 €	2 967.79 €
Dépenses 2025	1 930 €	708 €	2 638 €
Résultat de l'exercice 2025	-1 222 €	1 551.79 €	329.79 €
Résultats antérieurs reportés	168.34 €	0	168.34 €
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat cumulé	-1 053.66 €	1 551.79 €	498.13 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** les comptes financiers uniques du budget général et des budgets annexes année 2025 de la commune de Saint Bonnet de Joux.

2. Affectations des résultats :

- Affectation de résultats – budget commune :

Vu le résultat de fonctionnement 2025 s'établissant comme suit : 129 490.48 €

Vu le résultat d'investissement 2025 s'établissant comme suit : - 102 608.65 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter au Budget 2026 les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- 102 608.65 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- 88 209.65 € en dépenses d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté »
- Maintien de 26 881.83 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

- Affectation de résultats – budget « maison médicale » :

Vu le résultat de fonctionnement 2025 s'établissant comme suit : 19 999.19 €

Vu le résultat d'investissement 2025 s'établissant comme suit : - 10 108.74 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter au Budget 2026 les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- 10 108.74 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- 10 108.74 € en dépenses d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté »
- Maintien de 9 890.45 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

- Affectation de résultats – budget « petite unité de vie » :

Vu le résultat de fonctionnement 2025 s'établissant comme suit : 115 302.35 €

Vu le résultat d'investissement 2025 s'établissant comme suit : - 36 485.11 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter au Budget 2026 les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- 36 485.11 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- 36 485.11 € en dépenses d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté »
- Maintien de 78 817.24 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

- Affectation de résultats – budget « assainissement » :

Vu le résultat de fonctionnement 2025 s'établissant comme suit : 114 149.54 €

Vu le résultat d'investissement 2025 s'établissant comme suit : - 26 179.63 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter au Budget 2026 les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- 26 179.63 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- 26 179.63 € en dépenses d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté »

- Maintien de 87 969.91 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

- Affectation de résultats – budget « abattoir » :

Vu le résultat de fonctionnement 2025 s'établissant comme suit : 1 551.79 €

Vu le résultat d'investissement 2025 s'établissant comme suit : - 1053.66 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter au Budget 2026 les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

- 1 053.66 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
- 1 053.66 € en dépenses d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté »
- Maintien de 498.13 € en recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

3. Budgets Primitifs 2026 :

Madame Pauline Journet, Adjoint en charge des finances, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Le budget est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre avec une présentation fonctionnelle.

a. Budget Général :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (12 voix pour) le budget primitif 2026 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2026
011	Charges à caractère général	338 100,00 €
012	Charges de personnel	293 000,00 €
014	Atténuation de produits	22 712,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100 265,00 €
66	Charges financières	37 000,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	96 008,83 €
042	Opération d'ordre entre section	9 972,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		897 557,83 €

FONCTIONNEMENT		BP 2026
013	Atténuation de charges	17 775,00 €
70	Produits des services	75 700,00 €
73	Impôts et taxes	316 101,00 €
731	Fiscalité locale	169 000,00 €
74	Dotations et participations	188 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	103 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	26 881,83 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		897 557,83 €

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 206
16	Emprunts et dettes assimilées	43 000,00 €
203	Frais d'études et de recherches	23 099,00 €
204	Concessions et droits similaires	34 900,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 960,83 €
13	Remboursement subvention	6 420,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	88 209,65 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		221 589,48 €

INVESTISSEMENT		BP 2026
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	102 608,65 €
10	Dotations, fonds divers	13 000,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	9 972,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	96 008,83 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		221 589,48 €

b. Budget Maison Médicale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (12 voix pour) le budget primitif 2026 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2026
011	Charges à caractère général	21 850,00 €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €
66	Charges financières	4 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 040,45 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		36 390,45 €
FONCTIONNEMENT		BP 2026
74	Dotations et participations	4 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	9 890,45 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		36 390,45 €

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	9 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	22 780,45 €
001	Déficit d'investissement reporté	10 108,74 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		42 689,19 €
INVESTISSEMENT		BP 2026
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	10 108,74 €
10222	FCTVA	140,00 €
13	Subvention Commune	22 400,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	10 040,45 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		42 689,19 €

c. Budget Petite Unité de Vie :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (12 voix pour) le budget primitif 2026 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2026
011	Charges à caractère général	29 000,00 €
66	Charges financières	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	99 817,24 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		158 817,24 €
FONCTIONNEMENT		BP 2026
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	78 817,24 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		158 817,24 €

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	28 817,24 €
001	Déficit d'investissement reporté	36 485,11 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		136 302,35 €
INVESTISSEMENT		BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	99 817,24 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	36 485,11 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		136 302,35 €

d. Budget Assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (12 voix pour) le budget primitif 2026 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2026
011	Charges à caractère général	8 300,00 €
66	Charges financières	6 694,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	27 792,00 €
023	Virement à la section d'investissement	94 683,91 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		137 469,91 €
FONCTIONNEMENT		BP 2026
70	Produits des services	42 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	150,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 850,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	87 969,91 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		137 469,91 €

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	17 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	101 125,91 €
042	Opérations d'ordre entre section	6 850,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	26 179,63 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		151 655,54 €
INVESTISSEMENT		BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	94 683,91 €
10222	FCTVA	3 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	27 792,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	26 179,63 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		151 655,54 €

e. Budget Abattoir :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (12 voix pour) le budget primitif 2026 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2026
042	Opérations d'ordre entre section	708,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 720,13 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 428,13 €
FONCTIONNEMENT		BP 2026
042	Opération d'ordre entre section	1 930,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	498,13 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 428,13 €

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2026
203	Frais d'études et de recherches	10 498,13 €
040	Opération d'ordre de transfert	1 930,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	1 053,66 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 481,79 €
INVESTISSEMENT		BP 2026
13	Subvention d'investissement	10 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	708,00 €
001	Excédent de fonctionnement reporté	1 053,66 €
21	Virement à la section d'investissement	1 720,13 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 481,79 €

4. Notes de présentation CFU 2025 et BP 2026 :

Le Conseil Municipal,

Approuve, à l'unanimité des membres présents, les notes de présentations des Comptes Financiers Uniques 2025 et des Budgets Primitifs 2026.

Monsieur le Maire remercie vivement Pauline Journet et le personnel pour le travail accompli pour le suivi financier, la réalisation des CFU et des budgets primitifs.

5. Budget Général – Encaissement don :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des membres présents, le Maire à encaisser un don de 300 €.

6. Dispositif d'aide à la rénovation des façades – demandes de subvention :

Monsieur le Maire donne lecture des dossiers de demandes de subvention dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des façades. Les dossiers sont conformes.

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à verser les subventions aux personnes concernées par ces demandes.

7. Convention entre la Société SAUR et la Commune de Saint Bonnet de Joux :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a été réalisée par la Société SAUR dans le cadre de la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances assainissement.

Cette convention fixe les conditions générales de recouvrement des redevances assainissement pour les abonnés du service de l'eau, raccordés au réseau de collecte des eaux usées.

Le Conseil Municipal,

Approuvé à l'unanimité des membres présents, cette convention de facturation, recouvrement et de reversement des redevances assainissement,

Autorise Monsieur le maire à procéder à la signature de cette convention.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé Soufflot. Hervé Soufflot fait un compte rendu de la réunion du SIE des Eaux de l'Arconce concernant les travaux qui devraient être programmés pour l'année 2026. Un coût de travaux de 1 200 000 € a été budgétés pour 2026.

Monsieur le Maire dit que le montant des travaux est très important.

Concernant l'urbanisme, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le PLUI s'applique depuis le 02 Mars 2026.

8. Travaux de voirie 2026 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé Soufflot.

Monsieur Soufflot fait un état des travaux programmés en 2026 par la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

- Route de curtenelle
- Chemin des 4 vents
- Route de mont de mars
- Chemin de la garenne

Le coût de ces travaux s'élève à 39 376 €

Monsieur Hervé Soufflot dit qu'il y a une bonne entente entre les communes pour la répartition de l'enveloppe des travaux de voirie. Chaque collectivité arrive à s'entendre en fonction des besoins de chaque commune pour répartir au mieux la somme budgétée à la voirie par la CCLGC.

9. Renouvellement Contrats de travail :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps non complet

- Du 1^{er} avril au 31 Août 2026 – 1 emploi adjoint technique territorial – 7/35^{ème}
- Du 1^{er} avril au 31 Août 2026 – 1 emploi adjoint technique territorial – 17h50/35^{ème}
- Du 1^{er} avril au 31 Août 2026 – 1 emploi adjoint administratif – 30/35^{ème}

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité, « douze voix » pour,

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

10. Maison Médicale :

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il s'est rendu à la maison médicale le 2 mars dernier pour rencontrer les professionnels de santé.

L'information concernant la réalisation des travaux de PAC a été annoncée. Les agents techniques procéderont au démontage des radiateurs électriques actuels. Pour ces travaux, des rendez-vous devront être pris avec les professionnels.

Concernant la maison médicale, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de ces divers entretiens.

Monsieur le Maire donne lecture du mail du Docteur Calender concernant l'évolution de son activité au sein de la maison médicale.

11. Affaires diverses :

a. Décès de Mr Dubois Jean Pierre :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un administré, Monsieur Dubois Jean Pierre, locataire à la résidence du stade (appartement OPAC) est décédé à son domicile. Cette personne était célibataire et sans enfant. Sa famille n'a pas souhaité prendre en charge les frais d'obsèques. La Mairie a donc pris en charge ces frais.

b. Questions diverses :

Monsieur Daniel Chambosse demande des renseignements sur l'épisode de mortalité des poissons à l'étang moreau. En effet, plus de 40 carpes sont mortes en 2024. Ce problème était dû à un virus lié à température de l'eau trop élevée.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'INSEE concernant le recensement de la population. La population de référence au 1^{er} janvier 2023 est de 838 habitants.

Monsieur le maire fait un tour de table pour savoir si les conseillers ont des points à aborder.

Monsieur Hervé Soufflot dit qu'il faudra prévoir au cours du prochain mandat de réaliser des travaux au cimetière communal.

Monsieur le Maire profite de cette dernière réunion de conseil municipal pour remercier les conseillers qui n'ont pas souhaité repartir pour un nouveau mandat.

Remerciements à

- Mme Anne Marie Dargaud pour son implication et son dévouement au sein du conseil municipal.
- Mr Jérôme Alévêque pour son investissement pendant le mandat
- Mr Daniel Chambosse pour son implication, son aide pour les deux mandats passés
- Mr Robert Perrier, conseiller depuis 2001, remerciements pour toute l'aide apportée pendant toutes ces années. Toujours volontaires au sein de diverses associations. Gestion de l'étang, surveillance du tri sélectif, lien important avec le club de foot.
- Mme Laure Vilotte, remerciements pour le travail effectué sur le fonctionnement et l'harmonisation de la maison médicale et l'installation des professionnels de santé.
- Mr Hervé Soufflot, conseiller depuis 2001. Remerciements pour les nombreux dossiers gérés au sein de la commune (assainissement, réseaux, voirie, urbanisme). Aide précieuse pour les projets importants réalisés au cours de ces dernières années. Beaucoup d'implication pour le développement de Saint Bonnet de Joux.

Fin de la séance à 21h15